

Et après la naissance, voici les rendez-vous à prendre pour vous et votre bébé.

Ce suivi est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Pour Maman :

-RV chez le gynécologue dans les 6 à 8 semaines qui suivent l'accouchement pour la visite du post partum, gynécologue qui pourra vous prescrire la rééducation abdominale.

-RV chez une sage-femme ou un kinésithérapeute pour la rééducation du périnée, 6 à 8 semaines après l'accouchement (ou en cas d'impossibilité dans les mois qui suivent).

-RV chez un kinésithérapeute pour la rééducation abdominale (après la rééducation périnéale) ;10 séances sont remboursées sur ordonnance.

Pour Bébé : RV à prendre auprès d'un médecin traitant ou de PMI ou d'un pédiatre

Examens	
Dans les 8 jours suivant la naissance	1 examen. À l'issue de cet examen, le médecin établit un certificat au moyen du formulaire <u>1er certificat de santé</u> .
Au cours de la 2 ^e semaine	1 examen
Du 1 ^{er} mois au 6 ^e mois	6 examens (1 fois par mois jusqu'à 6 mois)
Au cours du 9 ^e mois	1 examen. À l'issue de cet examen, le médecin établit un certificat au moyen du formulaire <u>2e certificat de santé</u> .
Au cours du 12 ^e mois	1 examen
Au cours du 13 ^e mois	1 examen
Entre 16 et 18 mois	1 examen
Au cours du 24 ^e ou du 25 ^e mois	1 examen. À l'issue de ce dernier examen, le médecin établit un certificat au moyen du formulaire <u>3e certificat de santé</u> .